

PROJET URBAIN ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE : CONTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE À LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR SA VILLE AUJOURD'HUI, QUELQUES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE LAUSANNOISE

Jean-Bernard RACINE

Résumé

Invité à participer à titre de géographe familier des processus participatifs en milieu urbain au groupe de pilotage d'un important projet d'urbanisme lausannois visant à une restructuration et une redistribution relativement complète d'équipements sportifs, la création d'un écoquartier de quelques 2 000 logements, associée à la réalisation d'un nouvel axe fort de transit collectif s'appuyant sur un processus de participation concerté et négocié, l'auteur présente de manière réflexive et critique, les enjeux de l'engagement progressif de la ville de Lausanne dans les démarches participatives. La mobilisation de la parole habitante et la volonté d'associer les citoyens aux orientations, voire aux décisions mêmes, dans un processus visant à une véritable « co-construction », sont considérées. L'auteur pose néanmoins toute une série de questions quant à la coordination entre le projet et le processus participatif, mais aussi quant à la signification réelle du processus engagé et quant aux ambiguïtés, voire aux éventuels effets pervers engagés dans les rapports entre démocratie législative et démocratie participative. Il évoque ainsi une vision, une méthode, mais aussi des choix de valeur se situant entre justesse (scientifique, technique et écologique) et justice (sociale et territoriale).

Mots-clés

Participation, écoquartier, Agenda 21, Lausanne

Abstract

The author is familiar with urban participatory design. As such, he has been asked to join a pilot group working on an urban project in Lausanne. The project aims to restructure and redistribute sports infrastructures, create a 2 000-apartment eco-neighborhood, and develop an integrated public transportation axis. The project is participatory and as such strives for negotiated solutions through consensus-seeking. Based on this experience, the author critically presents the implications stemming from Lausanne's progressive commitment to participatory projects. The participatory process and the desire to submit design orientations, or even decisions, to ordinary citizens, aiming a full « co-construction », are thus examined. This raises a series of questions in terms of coordination between project and participatory process, the latter's real meaning and ambiguities as well as the side-effects stemming from relations between legislative democracy and participatory democracy. The author thus call for a vision, a method, as well as decisions based on values balancing correctness (scientific, technical, and ecological) and justice (social and territorial).

Keywords

Participation, eco-neighborhood, Agenda 21, Lausanne

Le titre d'abord : il y a de la *ville* bien sûr ! Phénomène premier de la géographie humaine, horizon de notre destin (Racine, 1993). L'idée de *projet* ensuite. Longtemps dominées par les principes hiérarchiques, centralisateurs, conceptuels, technocratiques et performatifs (le plan), les pratiques de l'aménagement urbain ont heureusement évolué en faveur d'une approche et d'une démarche plus ouvertes aux transformations et aux débats, à la concertation et aux négociations entre acteurs sociaux pour aboutir à un « projet collectif ». Le glissement sémantique du « plan d'urbanisme » à la notion de « projet urbain » traduit bien cette évolution. Ce passage du « plan » au « projet » recouvre l'appa-

rition de nouveaux acteurs (habitants notamment), de nouveaux dispositifs (la participation prise dans son sens le plus large possible), de nouvelles temporalités (le temps traditionnel du faire urbanistique ne paraît plus devoir être de mise), la prise en compte enfin du territoire (espaces publics), le projet devant être l'expression d'une volonté politique et plus uniquement la volonté de l'architecte : « il s'identifie avec un ensemble d'actions inscrites dans la durée et légitimées par le pouvoir politique » (Ingallina, 2001).

Démarche participative enfin. Dès lors, la politique urbaine peut être comprise comme offre de politique en direction des habitants, politique en tant qu'appel

à l'invention ou à la réinvention de la cité par elle-même. Une proposition de méthode de concertation qui se présente comme un dépassement de la gouvernance, du moins de la gouvernance telle qu'elle paraît aujourd'hui conçue et mise en œuvre. Une méthode d'urbanisme pratique (faute de meilleur mot) qui se présente comme une sorte de gouvernance ouverte, c'est-à-dire une gouvernance qui ne limite plus l'accès au cercle de la décision et de l'action aux seules institutions et agents économiques. Mais qui au contraire élargit ce cercle au débat public même si un tel élargissement se paie d'une consommation considérable, voire excessive, en temps et en énergie dans l'élaboration des projets mais aussi et surtout d'un empiètement par les associations d'usagers, ou le simple usager lui-même, des domaines traditionnellement dévolus à la puissance publique et à l'autonomie de l'économie en matière de production et de reproduction de la ville.

En conséquence, tant par ses perspectives de déploiement (il entend faire place au plus grand nombre possible de compétences et de points de vue), que par ses fondements (il se veut centré sur la pratique et non plus sur la théorie), l'urbanisme négocié et concerté se définit d'abord par sa potentialité à se mettre à la disposition de tous pour être produit par tous et non plus par les seuls professionnels du « spatial socialisé ».

Grâce à ses modalités même de fonctionnement, l'urbanisme ainsi conçu se prémunit contre le fossé qui, classiquement, sépare les formes de débat, où l'opinion des habitants est mobilisée, des institutions où, parce que spécialisées et fonctionnelles, les projets ont toujours été effectivement négociés et décidés. D'une certaine manière l'urbanisme ainsi conçu s'emploie à rapprocher démocratie participative et démocratie représentative, celle-ci étant enrichie par de nouvelles procédures délibératives et consultatives. La question étant de savoir dans quelle mesure il est encore possible de choisir ce que sera notre ville, dans ses formes, ses structures, tant sociales que spatiales, choisir ce que pourront être les relations que nous entretenons avec elle, et avec celles et ceux qui comme nous l'habitent et la vivent au quotidien. Manière en d'autres termes, et plus simplement, de poser la question : « quelle ville voulons-nous ? ». Question à faire suivre d'une autre : « pourrions-nous la vouloir vraiment ? Et contribuer à la réaliser, entrer dans un processus de co-construction de la ville ? ».

En d'autres termes, plus généraux : comment un nouveau projet urbain peut-il s'insérer dans une histoire urbaine, déjà largement cristallisée, en même temps que dans une dynamique spatio et socio-politique qui semblait plutôt endormie. Une réflexion qui ne devrait pourtant pas faire l'impasse sur une autre question ; celle de savoir si le modèle proposé n'est pas, de fait aussi, susceptible de poser de nouveaux problèmes en tentant d'en résoudre d'autres.

I. LAUSANNE ET SON AGENDA 21 : UN TERRAIN D'ESSAI PRIVILÉGIÉ ET ORIGINAL POUR LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Élections municipales à Lausanne, la gauche rose, rouge et verte confirme et élargit un pouvoir qu'elle détient depuis novembre 1989. Capitale olympique, pôle d'études et de recherche, centre de grands groupes internationaux, plate-forme d'échanges internationaux, ville de culture et destination touristique (d'affaires à 70%), Lausanne est une ville ouverte et cosmopolite, dont la population étrangère représente 38% de ses 130 000 habitants. Ville culturelle, ville sportive, ville de loisirs, ville d'étude, savoir et santé, affaires et culture, sur tous ces plans, l'offre lausannoise est d'une richesse et d'une densité incomparables au niveau d'une ville de son importance en nombre d'habitants (Brunet, 1989 ; Racine, 1999). Des composantes en fait que certains aimeraient bien voir traduites dans les faits sous un label plus général de « ville à vivre », ou « ville de vie », privilégiant en dernière analyse le cadre quotidien de ses habitants. C'est ainsi que la ville se veut aussi durable. Elle dévoile dès lors un nouveau programme de législature dans lequel les principes du développement urbain durable, auxquels elle s'était déjà largement engagée, tiennent cette fois la plus grande place. Une manière pour elle d'« entrer dans le débat sur son avenir » dirait mon collègue lausannois Antonio Da Cunha (2005). La ville participait en effet aux grands classiques de cet ou ces Agenda(s) 21 qu'ont signé aujourd'hui, et dans lequel se sont engagées, tant de villes européennes. Elle s'annonçait explicitement comme voulant mettre en œuvre, tout en luttant contre l'étalement urbain discontinu, une politique de densification et de compacité, de mixité sociale et fonctionnelle, de veiller à l'organisation conjointe des mobilités et des centralités urbaines, de veiller à la qualité des espaces publics, en bref de favoriser un développement viable, convivial et équitable en veillant avec un maximum de soin au respect des équilibres d'ordre écologique. En faisant du développement durable, pourquoi pas, et plus précisément « socialement » durable, l'un des thèmes stratégiques d'un marketing urbain à développer.

II. LAUSANNE, CHAMPIONNE SUISSE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ? LA PAROLE AUX HABITANTS

En signant la Charte d'Aalborg en 1998, la Municipalité de Lausanne s'est engagée à mettre en œuvre un programme de développement durable par l'élaboration de son Agenda 21. C'est animé de cette volonté que, d'une part, politiciens et membres de groupes de réflexion gravitant autour de certains édiles municipaux de couleur rose-verte en majorité, ont encouragé la municipalité à se lancer dans cette première démarche participative, dite « Quartiers 21 », auprès de la

population, démarche collective ayant mobilisé plus de 1 000 personnes et se donnant comme un modèle de gouvernance partenariale à travers la saisie, quartier par quartier, des aspirations dans une grande variété de domaines, (en trois phases : ateliers d'innovation, conférences de consensus, examen par l'administration communale).

Un processus donnant la parole aux habitants, tels qu'ils étaient, sans qualification particulière autre que d'avoir manifesté leur intérêt et leur bonne volonté active et réflexive. L'entreprise avait ses limites. Les participants n'étaient pas forcément représentatifs, ni en âge, ni en termes d'origine, ou de durée de présence dans leur quartier, participants progressivement filtrés d'ailleurs pour entrer dans des « conférences de consensus » dont l'idéologie allait éliminer tout à la fois des contradictions qui auraient pu être intéressantes et sans doute bien des innovations, et ce d'autant plus que le couperet de l'examen des conditions juridiques et techniques des projets proposés a vite révélé l'insuffisance du projet. Insuffisances reconnues par la suite (Racine, 2006). Son histoire s'est néanmoins plus directement inscrite dans l'espace à travers la prise en compte par les pouvoirs municipaux de quelques-uns des résultats de ce premier processus de participation : la demande de 3 000 logements d'une part, la demande de nouvelles installations sportives d'autre part, la demande de mobilité enfin, le tout transcendé en quelque sorte par la volonté d'une croissance résolument axée sur les principes du développement durable. Autant d'ingrédients d'un développement socialement durable, conforme au discours régnant, et ce d'autant plus qu'on pourrait y associer un processus de participation revu et corrigé.

A. Métamorphose : une problématique du « tout en un »

La première expérience dite des Quartiers 21 ayant mis en exergue une série de besoins concernant le vivre-ensemble d'abord, le logement ensuite, la durabilité et la sécurité enfin, résultats croisés avec des impératifs plus théoriques déduits de la familiarité des édiles et de leurs services avec la littérature du moment, les impératifs de densité, de mixité, de proximité et de mobilité et, singulièrement, l'orientation jugée nécessaire du développement urbain sur le transit collectif. Et ce grâce au développement de zones d'urbanisation plus compactes à métrique pédestre devant permettre à une majorité des habitants de se rendre à pied de leur domicile à une station de métro, de train de banlieue ou de tramway. Les principes en fait du New Urbanism et de ses deux composantes les plus en vogue actuellement : *Smart Growth* (Croissance intelligente) et TOD (*Transit Oriented Development*) nord-américains (Calthorpe, 1993 ; Millward, 2006 ; Bochet, 2007).

On en arrive ainsi à l'année 2007, en sachant bien que l'année 2008 serait déjà pour Lausanne celle de la mise en service de son « réseau 08 » des transports publics,

avec un deuxième métro (le M2) reliant la Lausanne entre bleu et vert, de ses « pieds dans l'eau » à sa « tête dans les bois », parcourant 400 mètres de dénivellation, une réalisation unique au monde. Avec d'autres réalisations (renouvellement de l'infrastructure commerciale au centre-ville, valorisation de pôles secondaires, participation à la planification régionale, etc.). Un moment très attendu illustrant bien la mutation dans laquelle la Municipalité est engagée. C'est alors que pour poursuivre cette métamorphose de la ville dans les prochaines années, celle-ci a proposé un plan d'action visant le développement urbain, économique et social de la cité, un projet « tout en un » baptisé « Métamorphose » et touchant simultanément aux différents objectifs définis au sortir du premier processus : domaines de l'urbanisme, des transports publics et des équipements sportifs, parti pris de durabilité, et dont application s'étendrait sur les 10 ou 15 prochaines années. Il a été approuvé par le Conseil communal le 6 novembre 2007 et sa mise en œuvre a commencé. Une manière efficace de dire, en empruntant les mots d'une Cyria Emelianoff (1999) qu'« une ville durable est, en conséquence, une ville qui se réapproprie un projet politique et collectif ». À Lausanne, il est structuré sur quatre composantes étroitement reliées et complémentaires.

Le point de départ en a sans doute été la demande des « footeux » lausannois, réclamant un nouveau stade Olympique, l'actuel, dit Stade de la Pontaise, du nom d'un quartier situé sur un bout de plateau au Nord de la ville, datant du début des années 60, étant, malgré sa valeur architecturale - signé par un grand nom de l'architecture helvétique - et patrimoniale, reconnu en trop mauvais état pour être valablement rénové. D'où l'idée proposée d'en construire un nouveau aux Prés-de-Vidy, dans le sud de la Ville. Mieux dimensionné que celui de la Pontaise actuel (il comptera entre 12 et 15 000 sièges), plus convivial avec les spectateurs proches du terrain, il s'intégrera à un complexe immobilier comprenant aussi une piscine olympique d'importance régionale, et digne du rang « Olympique » de la capitale, depuis longtemps réclamée au Conseil communal, un boulodrome couvert, des bureaux, des logements et des activités commerciales, ceux-ci devant permettre de couvrir les frais de construction du stade. L'emplacement retenu est idéalement situé du point de vue de l'accessibilité, quel que soit le mode de transport retenu (métro M1, pénétrante autoroutière). Parallèlement, la rénovation du stade d'athlétisme Pierre-de-Coubertin à Vidy, également au sud de la ville, juste en retrait du lac permettrait d'y accueillir Athlétissima (un des *top ten* de l'Athlétisme mondial, l'un des musts lausannois) et d'autres manifestations locales ou nationales. Une option ayant très rapidement été soumise à vérification face à la résistance immédiate des « athlètes », soucieux de la perte des bénéfices de l'altitude relative et de quelques urbanistes s'inquiétant immédiatement d'une perte de substance annoncée du « Nord » par rapport au « Sud » de la ville. Une thématique critique rapidement

élargie à l'ensemble du projet, même si d'autres types d'équipements sportifs (salle multisports, patinoire, nouveaux terrains de foot, ouverts à tout un chacun) seraient développés ou revitalisés dans le secteur, une fois le Stade Olympique disparu et 30 hectares dégagés de cette zone de basse densité.

L'occasion dès lors, et c'est la grande ambition de Lausanne, la principale réponse aux demandes de Quartiers 21, de créer sur l'espace ainsi libéré, un « quartier à haute valeur environnementale », dit aussi « écoquartier » ou « quartier durable ». Suivant l'exemple de diverses réalisations européennes (allemandes, suédoises, britanniques...), il pourra accueillir près de 2 000 logements, mais également des activités économiques et des équipements collectifs. Une occasion pour la population de découvrir derrière ces appellations comment les problématiques aussi variées que les économies d'énergie, la biodiversité, la gestion de l'eau ou celle des déchets, la diminution de la pollution liée aux transports ou au chauffage, mais aussi la mixité sociale et fonctionnelle, la cohésion sociale ou l'alimentation responsable, autant d'ingrédients normatifs, peuvent être intégrés à la réflexion dès les prémices de la planification d'une partie de la ville.

La libération de ce périmètre, propriété foncière de la Ville de Lausanne, ainsi que la planification qui devrait s'y associer d'un nouvel axe de transport nord-sud, depuis longtemps en demande également, mais non subventionnable par le Fédéral sans accroissement des densités sur le plateau de la Pontaise, constituent une formidable opportunité de créer un quartier de qualité à proximité du centre-ville. Si la Commune s'est déjà engagée au travers de nombreux projets dans le sens d'un développement urbain durable, elle souhaite dans le cadre du projet Métamorphose renforcer son action dans ce domaine en créant un quartier exemplaire du point de vue du développement durable. Et d'annoncer/énoncer dès lors une série de caractéristiques bienvenues. Un écoquartier porteur des attributs maintenant reconnus de la durabilité tels que les défend avec tant d'énergie la cheffe du service du logement : solidarité, convivialité et participation, mixité fonctionnelle (emplois et logements, espace de travail pour les habitants, économie locale et responsable, aliments locaux et durables), mixité sociale, générationnelle et culturelle, diversité de l'offre de logement, lieux de rencontre et d'échange, commerces responsables, services de proximité, tout ce qui peut favoriser l'économie locale. Mais encore : contenir l'étalement urbain, préserver la qualité des espaces naturels, préserver la biodiversité, utiliser des matériaux locaux et durables, sains et écologiques, recyclables, dans un concept constructif flexible, concept énergétique sobre efficace et renouvelable : en bref une architecture passive, orientée sur le long terme, l'économie de la ressource en eau, le maintien du cycle naturel de l'eau, l'ambition du zéro déchets, la gestion différenciée des déchets de chantiers, la réduction des déchets ménagers et la valorisation.

Mais encore : un transport durable, zéro voiture dans le quartier, une mobilité douce et l'accès aux transports communs, le partage des véhicules en location. Bien être, santé et confort, (le bruit, les nuisances sonores), sécurité, gestion des risques des biens et des personnes. Et enfin : par delà la volonté de valoriser culture et patrimoine, la nécessité explicite de préserver et valoriser le patrimoine culturel bâti, celle, la plus importante peut-être, de stimuler une nouvelle culture de la durabilité, éventuellement travailler à la formation de la population (chantiers pédagogiques) et d'engendrer à termes, de nouveaux comportements. Le fin du fin peut-être, le but ultime, pédagogique, de la production durable de l'espace bâti.

Ceci dit, la conception de ces lieux, et singulièrement du futur écoquartier de la Pontaise, qui relève du projet de société, ne sera pas confinée aux seules compétences des spécialistes puisqu'elle serait élaborée grâce à la mise sur pied d'une importante démarche participative.

B. La participation comme dimension essentielle d'un développement socialement durable

En votant le 6 novembre 2007 le *préavis d'intention* proposé par la Municipalité, le Conseil communal a débloqué un crédit de plus de 6 millions pour financer les études nécessaires à cet ambitieux programme. À terme, ce sont plus de 100 millions de francs qui seront investis dans la réalisation des nombreux projets, certains étant prévus selon le système du partenariat privé-public. Aujourd'hui, des experts travaillent dans des domaines variés comme les transports, l'environnement, l'énergie, les équipements sportifs, etc. Pour les projets des Prés-de-Vidy de grandes avancées seront effectuées dans l'année 2008 avec la détermination des partenaires qui fixeront, avec la Commune, le programme définitif des constructions ainsi que leur financement, tandis que les procédures permettant de reloger les activités actuelles du site (jardins familiaux, poste de détente du gaz...) seront accomplies. Au nord, alors que les réflexions sur la répartition des équipements sportifs se poursuivent, le projet d'écoquartier a vécu ses premières approches avec, les débuts de la démarche participative innovante qui a permis d'associer dès juin 2008 les citoyens concernés par les projets inhérents au préavis Métamorphose. En complément des procédures démocratiques institutionnelles, des espaces d'information, de concertation et de négociation ont été créés afin d'offrir au citoyen une intervention directe dans les processus d'élaboration du quartier durable de la Pontaise.

Et c'est bien à travers une démarche participative que les Autorités visent le plus explicitement la dimension sociale du développement urbain durable, en souhaitant que la population puisse s'investir le plus activement possible dans l'élaboration des projets qui transforment

ront leur environnement au cours des années à venir. Individus, habitants ou futurs habitants, associations et groupements d'intérêts, la liste des interlocuteurs ayant droit à participer n'est pas exclusive, dès lors qu'ils auront accepté la *charte* qui précise les buts et le cadre de la démarche. La possibilité d'être informé ou consulté, ou d'intervenir dans une négociation, est définie en fonction de la marge de manœuvre propre à chacun des projets. De là d'ailleurs toute une série de critiques ayant culminé dans l'annonce par un groupe de citoyens, de l'utilisation du fameux « droit d'initiative » et/ou de référendum propres à la démocratie directe helvétique, ici une initiative communale en faveur de la défense des intérêts du « Nord » dont nombre d'habitants, renforcés par quelques spécialistes, réclament le maintien du stade, voire d'un stade dans cette partie là de la ville. Mais d'autres critiques se font également jour au fur et à mesure d'une prise de conscience qui donne encore lieu à de sérieux débats.

III. DES QUESTIONS ET DEUX HYPOTHÈSES OPPOSÉES QUANT À LA SIGNIFICATION RÉELLE DU PROCESSUS

Des questions se posaient en effet. Tous comptes faits quelles plus-values (avantages) les dispositifs participatifs pouvaient-ils apporter aux projets d'aménagements des espaces publics ? Quel genre de problèmes les procédures de participation résolvent-elles ? Quelles étaient les modalités d'application les plus courantes et celles susceptibles de produire le plus d'externalités positives ?

A. Les propositions du Préavis

« *C'est juré, les Lausannois pourront dessiner la ville dont ils rêvent* » titrait bientôt et en pleine page le journal régional 24 heures. La vision que la Municipalité se fait de la démarche participative est celle d'une « participation authentique » (Préavis 2007/19 : 20), associant consultation et concertation. La méthode s'appuiera sur la reconnaissance de trois piliers, information, consultation, négociation (ICN). Le « degré de démocratie » diffère : il est minimal pour la première, et maximal pour la dernière. Mais l'un ou l'autre de ces différents niveaux de participation sera requis pour une phase déterminée de l'avancement du Projet.

Si la participation se définit comme l'ensemble des possibilités démocratiques offertes à la population de collaborer à la prise de décision, la participation authentique est alors un engagement actif des citoyens dans la résolution des problèmes qu'ils jugent essentiels et pertinents et dont ils peuvent effectivement concourir à élaborer et à contrôler les solutions (Préavis 2007/1) : 20). L'*Information* permet d'énoncer et d'expliquer des orientations, des choix et des décisions par le biais d'une communication unilatérale qui aboutit à de meilleures connaissances de la part de la population.

La *Consultation* permet de soumettre diverses propositions aux publics concernés, d'évaluer les réactions qu'elles entraînent et d'effectuer un choix ou de le modifier en conséquence. La concertation et son prolongement naturel identifié dans le Préavis municipal sous le label *Négociation* consiste à élaborer une solution en collaboration directe avec les intervenants concernés, qui sont alors considérés soit comme des partenaires, soit comme ayant des intérêts potentiellement opposés (Préavis 2007/19 : 19-20)

On connaît assez bien maintenant la manière dont s'organise le processus participatif. Pour gérer le processus, la Ville a d'abord lancé un appel d'offre, en fait un concours, auquel six groupes ont répondu présents, afin de choisir une équipe pluridisciplinaire qui s'occupera de définir un cahier des charges en vue de lancer un concours d'urbanisme qui lui soit conforme. Ces différentes équipes ont toutes soumis un dossier décrivant la démarche participative qu'ils envisagent pour le Projet Métamorphose, en mentionnant dans le document la procédure, les composantes et les caractéristiques qu'ils comptent mettre en oeuvre tout au long du processus. L'équipe choisie l'a été en fonction de la radicale originalité du processus présenté d'entrée, à l'occasion d'une grande invitation publique adressée à toute la ville, comme un « plaisir de vacances pas comme les autres ». Pouvoir tout l'été s'informer sur « Métamorphose » sur Internet, sur « le site qui sait tout », avec appel supplémentaire à visiter la « roulotte » qui sillonnera la ville à la rencontre des habitants, sorte d'exposition itinérante, leur proposant informations, conversations, récoltes d'idées, deux jours d'été dans chacun des six principaux pôles des quartiers lausannois avant de converger avant un premier grand rendez-vous au Forum de l'hôtel de ville, appel complété, côté information réflexive et critique, par l'organisation de ballades accompagnées sur le site, avec écologiste naturaliste (histoire naturelle), archéologues historiens (histoire construite), géographe ethnologue (histoires quotidiennes). Reste l'autre volet, celui du recueil d'idées et de propositions qui devront finalement être traduites, à travers un processus de concertation/négociation encore insuffisamment défini à notre sens, en cahier des charges pour les concours d'urbanisme cette fois soumis aux protocoles classiques de la société des ingénieurs et architectes, devant un jury international au sein duquel siégeront rien de moins qu'un Norman Foster, particulièrement attaché à cette région lémanique où il réside.

Pour ce qui est de la zone nord, la démarche a été mise en route début juin en commençant par un recueil d'informations. Dès septembre, les Lausannois souhaitant s'impliquer dans le Projet ont été convoqués, et la procédure ICN au moins partiellement appliquée, afin de rédiger un cahier des charges qui sera soumis à un concours d'urbanisme. Les spécialistes viendront par la suite présenter leurs esquisses, conformes aux attentes des participants, lesquelles devront passer par un jury

composé de professionnels (architectes internationaux, selon les normes de la Société des Ingénieurs et Architectes, la SIA) avant d'être adoptées par le Conseil communal. L'élaboration des plans partiels d'affectation, qui relancera une démarche ICN, sera à la charge des autorités communales. Les plans partiels seront ensuite mis à l'enquête publique et présentés au Conseil communal et devront également être adoptés par le Canton. Ce n'est qu'après que pourront débiter les études conduisant aux permis de construire et à la réalisation des équipements.

La phase de décision sera donc du ressort politique. À ce sujet, la Charte insiste sur le fait que la participation citoyenne n'est pas la prise de décision elle-même. Elle est en fait une manière d'écouter la population pour connaître ses attentes et ses pratiques de la ville, et de pouvoir intégrer par la suite les différentes idées ainsi que de nouveaux points de vue, et ce, le plus en amont possible du processus. Une telle approche est nécessaire, puisque les élus reconnaissent « l'indétermination initiale des choix, progressivement élaborés ensuite à travers un processus concerté et négocié » (Préavis 2007/19 : 20). Ce n'est qu'après que pourront débiter les études conduisant aux permis de construire et à la réalisation des équipements. La démarche impliquant la population devrait ainsi se terminer vers fin 2008-début 2009, et les premiers travaux débiter dès 2010 au Nord.

Le type de participation envisagé par la Municipalité garantit aux citoyens, autorités et professionnels – bref, aux différents acteurs de la ville – de donner librement leur avis et d'être écoutés, tout cela sous l'encadrement de mandataires externes engagés pour faciliter et diriger le dialogue. Toute sa richesse étant d'intégrer les savoirs des experts techniques et des experts d'usage. La Municipalité reconnaît cependant que dans le cas particulier de Métamorphose, une participation limitée à certaines conditions sera inévitable. Nous l'avons vu, deux sites seront touchés par le Projet : la zone de Vidy et le plateau Pontaise/Blécherette. Et certaines décisions ont déjà été prises en amont et ne seront pas négociables, puisque le Projet se présente comme un bloc. Tel est le cas par exemple de ce qui concerne la destruction du Stade Olympique, la réalisation d'un complexe sportif et commercial sur l'emplacement des Jardins Familiaux, la construction d'un écoquartier sur le plateau de la Pontaise/Blécherette et la mise en service d'un M3.

Ainsi, une participation limitée sera accordée aux représentants de la population sur ce qui peut encore être négocié, et les degrés d'information, de consultation et de négociation varieront selon les différentes composantes du projet. En effet la partie sud étant conditionnée par certaines contraintes technico-économiques, la marge de manoeuvre participative en résulte réduite à une consultation de certains interlocuteurs spécifiques. Le Nord, s'inscrivant au contraire sur une « page blanche », sera soumis à un processus participatif maxi-

mal, allant d'information à négociation, en passant par consultation. Municipal de la Police et des Sports, Marc Vuillemin l'admet : « C'est vrai qu'il y a des directions sur lesquelles nous serons intransigeants. Par contre, ces cadres fixés, les volontés des Lausannois seront prises en compte que cela soit pour le logement, les infrastructures publiques ou encore les installations sportives ». La Charte de participation, qui justement définit les limites et les conditions, est un document de base qui se posera d'entrée de jeu et qui devra être accepté les participants avant toute discussion.

Mais les limitations ne seront pas uniquement « restrictives ». En effet, si l'on se base sur la liste des principes du développement durable pour l'écoquartier lausannois du Préavis, le point « solidarité, convivialité et participation » montre la volonté de la Municipalité de : « Poser les conditions préalables à la création de liens sociaux, ciment du futur quartier. Assurer une mixité sociale, intergénérationnelle et culturelle en diversifiant l'offre de logements et de surfaces dédiées aux activités et en réservant des lieux de rencontre, d'échange et de participation à la vie du quartier. Compléter et redynamiser la démocratie représentative par un processus de concertation. » (Préavis 2007/19 : 14).

Ce paragraphe met en évidence que certaines « valeurs de base positives » ont déjà été déterminées et qu'elles devront guider le processus participatif. Ainsi, le fait qu'il y aura une démarche citoyenne est imposé. Le choix de la méthode (information, consultation, négociation) est lui aussi déjà fixé, tout comme l'est le fait que le quartier nord sera doté de logements, d'activités économiques, d'équipements (parcs, jeux d'enfants, transports publics, maisons de quartiers, installations sportives, etc.) ainsi que d'espaces publics. La Charte insiste donc sur les principes de mixité et d'hétérogénéité, dans le but d'éviter une organisation territoriale et génératrice de déplacements superflus. Elle prône par conséquent l'idéal de proximité, qui permet à tous de trouver l'ensemble des activités et des services du quotidien. Le consensus devra aussi assurer la création de liens sociaux et une vie de quartier agréable. Et même si ces éléments sont présentés comme des impositions et feront l'objet d'une médiation, ils devraient normalement aussi être, au final, à l'avantage des citoyens et de l'avenir de la ville.

Évidemment, la nécessité de faire intervenir la participation de la population dans l'élaboration du Projet Métamorphose n'est contestée par personne, bien au contraire. Elle est même attendue avec impatience et considérée comme un droit démocratique incontestable. Mais cette démarche est surtout fondamentale, puisque, comme l'a mentionné à juste titre déjà en 2006 le Parti Socialiste lausannois, « les vifs débats qui ont lieu aujourd'hui – alors qu'aucun projet concret n'a encore été déposé – montrent bien la nécessité d'impliquer la population » (PSL, 2006 : 2). C'est par contre la méthode employée par la Municipalité qui est critiquée par les détracteurs.

Trois critiques principales ont été exercées par les différents groupes concernant la participation.

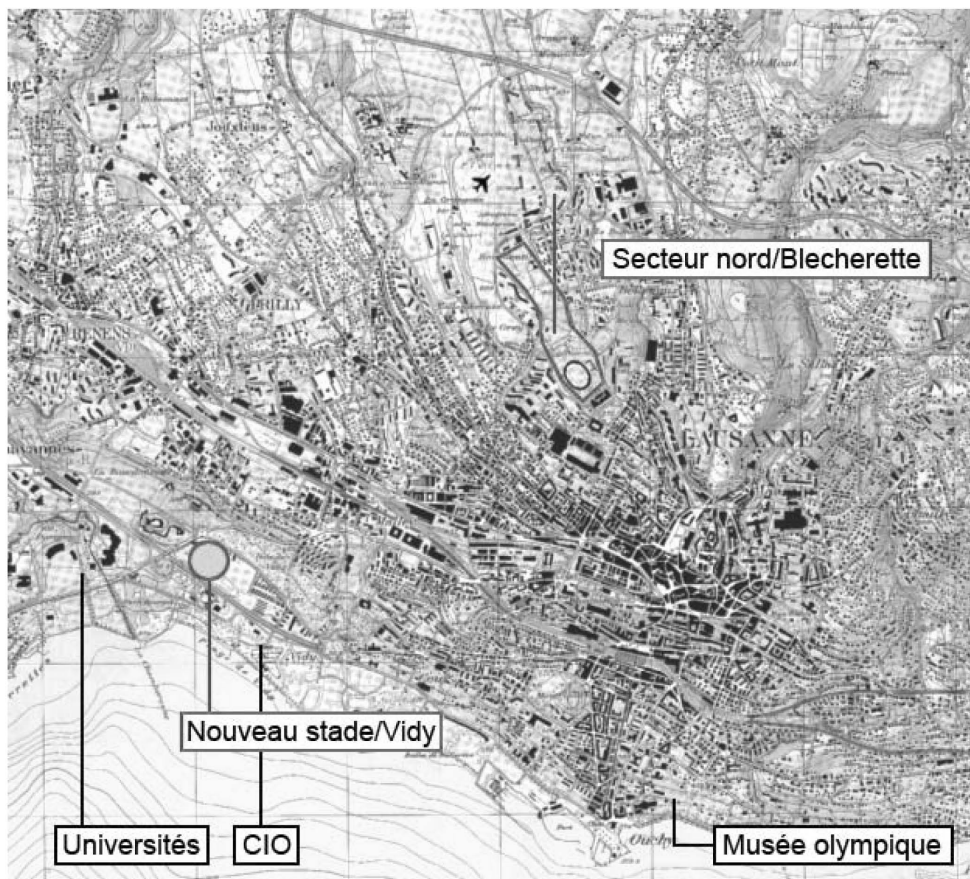
A. Discret et dans le mauvais sens

La première critique se rapporte à la manière dont la Municipalité a annoncé ses intentions. C'est-à-dire avec une très grande discrétion, ce qui a surpris beaucoup de monde. En témoignent les nombreuses plaintes d'associations concernées n'ayant été averties du Projet que par voie de presse, au même moment que le grand public. Ceci a donc eu pour conséquence de leur donner l'impression que la Municipalité a travaillé derrière leur dos en s'attribuant le gros de la décision. Mais il est aussi et surtout critiqué le fait que les pouvoirs publics s'y soient pris dans le mauvais ordre dans la présentation de leurs intentions et l'élaboration de leur démarche. En effet, il a été relevé à plusieurs reprises que le Projet Métamorphose a été dévoilé à la population déjà tout prêt, laissant à cette dernière la possibilité de ne participer qu'à l'aval du processus, et

de ne donner son avis que sur les quelques points encore négociables. Comme s'il n'y avait rien à discuter ou presque, l'essentiel (démolition et transfert du stade, création corrélative d'un écoquartier d'un certain type) étant déjà décidé et non négociable.

B. Un projet inflexible et « non négociable »

La seconde revendication attaque l'inflexibilité du mégaprojet. Il s'agit d'un reproche qui a été critiqué ouvertement et à plusieurs reprises, ce qui en fait l'un des points faibles du Projet. À tel point que le Projet apparaît à certains comme du chantage, puisque ce sera « soit tout, soit rien ». Les surfaces sont prévues à la construction et seront utilisées pour cela. Après le relatif échec d'Agenda 21 on peut raisonnablement penser au futur flop de « Métamorphose » (Suissetrafic.com, 2007a). En effet, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas pour quelle raison tout dans le Projet est présenté comme étant interdépendant, et le Mouvement de défense de Lausanne qualifie de « fallacieux »



le prétexte de lier de façon indissociable la réalisation de l'écoquartier et la démolition du Stade (MDL, 2008: 2), argumentant qu'un écoquartier pourrait se réaliser quasi en chaque endroit de la ville, à condition qu'il existe de bonnes liaisons de transports publics à proximité et que les habitants privilégient les modes de déplacement doux (*Ibidem*). Associer les quatre éléments dont est composé le Projet Métamorphose serait donc pour certains une manière de ficeler le tout afin de le faire accepter en bloc. Alors que d'autres prétendent qu'au contraire, l'idée de faire converger toutes ces intentions est un coup de génie de la municipalité. En fin de compte, les associations et différents partis en particulier demandent à ce que « *la démarche participative qui nous a été promise se fasse non pas seulement sur la hauteur et la couleur des maisons, mais aussi sur l'affectation du territoire de notre quartier [de la Pontaise], sur le déplacement ou non du Stade olympique, sur les espaces verts, entre autres* » (Audemars, 2007a : 7). Cette réclamation démontre la volonté des concernés d'être véritablement impliqués dans le processus de co-construction de la ville. Ainsi, de son côté, l'urbaniste Urs Zuppinger suggère aux pouvoirs publics de montrer la pertinence du Projet Métamorphose en étendant la participation au-delà de l'écoquartier, c'est-à-dire en comprenant l'ensemble des études et démarches nécessaires. Car, selon ses propres mots, « *il ne suffit pas que le médicament contienne les substances adéquates, encore faut-il savoir l'administrer de façon que le corps puisse l'assimiler* » (Zuppinger, 2007 : 20).

En dernière analyse deux hypothèses s'opposent quant à la signification réelle du processus. Elles sont d'ailleurs largement connues au sein de la littérature consacrée au développement urbain.

C. Une démarche alibi ?

Dans une vision optimiste, on estimera que les procédures de participation sont mises en place par les autorités en vue de créer une véritable arène publique. Les processus participatifs exprimeraient une volonté de répondre à la dimension démocratique et sociale du développement durable et ainsi de fonder des « *espaces publics de négociation* » (Toussaint, Zimmermann, 2001 : 65) en intégrant les diverses catégories d'acteurs concernés par la question urbaine. Partant des acteurs sociaux et des problèmes que leur pose l'utilisation de l'espace, on tenterait alors de répondre aux attentes des usagers de la ville et des habitants afin de pouvoir produire, par exemple, des espaces publics plus adaptés à l'expression de la vie collective et aux pratiques des citoyens. Les démarches participatives seraient dès lors, une méthode pour optimiser la fabrication des espaces publics en intégrant dès leur programmation les usages et les pratiques des publics. Ce processus établirait un pont entre deux mondes : celui des fabricants (autorités, administration, concepteurs, etc.) et celui des publics urbains (habitants, riverains, usagers, etc.) (Vareilles,

2006).

Selon une conception plus pessimiste cependant, les dispositifs participatifs auraient pour dessein de mieux faire admettre et appliquer des projets décidés auparavant. Ils pourraient être apparentés à des "gadgets" des pouvoirs publics. La démarche participative serait un moyen et non pas un but, dans le sens où on l'utiliserait afin de faire comprendre et accepter des décisions politiques à l'ensemble des citoyens. Le fait de faire participer la société civile à la prise de décision pourrait être mobilisé pour renforcer la capacité de l'action politique ou de légitimation de projets d'aménagement urbain. Elle deviendrait un alibi donnant l'occasion de participer, de discuter, de débattre des projets afin que ces derniers ne soient pas contestés. De plus, la participation pourrait devenir une ressource employée par les autorités afin d'obtenir une image positive d'eux-mêmes et de leur ville en termes de durabilité aux yeux de la communauté nationale et internationale. Finalement, cette opération pourrait être utilisée comme stratégie de conservation du pouvoir. Étant donné que les citoyens auront le sentiment d'être mieux intégrés dans les processus décisionnels, ils seront éventuellement plus enclins à poursuivre le partenariat avec cette autorité.

Le sentiment d'imposition que le Projet a éveillé a souvent porté à considérer le volet participatif comme un simple alibi permettant d'atténuer les effets de l'irruption d'un projet déjà concocté, de légitimer la décision, ou encore de prévenir des contestations en donnant l'impression à la population qu'elle serait prise en considération et qu'elle pourra véritablement participer à la construction de Lausanne. Ainsi les élus auraient ajouté un volet participation au Projet Métamorphose juste « pour la forme » et pour faire « passer la pilule » d'un projet tel qu'ils l'ont élaboré. Ce sentiment est d'autant plus renforcé depuis qu'il a été annoncé que l'ensemble de la démarche (collecte d'informations, détermination d'un cahier des charges et présentation des résultats) devrait s'étendre sur une période n'excédant pas une année.

Deux interprétations contraires de la participation. Si le soupçon s'installe, cela devient vite dangereux, car le risque que le débat reste figé augmente. Il devient évident qu'il sera difficile pour la Municipalité de convaincre les citoyens qui critiquent la non-négociabilité des points principaux en campant sur leurs positions qu'elle souhaite une véritable co-construction de la ville ainsi qu'un débat ouvert. L'idéal serait alors d'éviter qu'un « débat de sourds » ne s'installe...

De fait la Municipalité estime ne pas avoir pris des décisions sans concertation. Elle n'ignore pas les propos d'un Jean-Pierre Gaudin (2007, p. 32) voulant que « *consulter, c'est tout juste prendre un avis ; concerter, c'est rechercher un compromis ; participer, c'est, plus ambitieusement, vouloir associer les citoyens aux orientations, voire aux décisions mêmes* ». Il reste évident que l'adhésion de l'entièreté des citoyens n'est que très peu probable. Mais n'oublions pas non plus que le but d'une démarche participative est de tirer un avis collectif au travers d'opinions

individuelles, grâce à un échange d'arguments et de points de vue. Et il serait utopique et faux de croire qu'une procédure engageant les citoyens dans la co-construction de leur ville sera en mesure de satisfaire tout le monde sans exception. À titre d'exemple, 10 à 15% des décisions prises lors de la démarche participative dans le quartier Vauban à Fribourg en Brisgau sont restées conflictuelles et ont dû être tranchées par la mairie (Préavis 2007/19 : 23).

IV. DISCUSSION ET PERSPECTIVES

Alors, quelle ville voulons-nous ? L'annonce du projet Métamorphose par la municipalité de Lausanne, les transformations assez radicales qui seront soit imposées soit proposées à la réflexion de la population dans le but explicite d'aboutir à une sorte de « co-construction » en suivant un modèle de participation « concertée et négociée » (Callon, 1996) semble bien correspondre pourtant, dans sa visée comme dans sa méthode, dans les valeurs aussi qu'il semble devoir véhiculer, et pour le moment du moins, à un processus d'optimisation relevant tout à la fois d'exigences d'ordre économique, d'ordre social et d'ordre environnemental.

En gardant à l'esprit les trois exigences de la communication avec les publics, de la connaissance des publics, de l'implication des publics, chacun de ces trois différents niveaux impliquant peut-être différents moyens à énumérer (ex. médiateurs, panneaux, etc. sondages, ateliers, etc.), il restait à rédiger une sorte de charte de participation, indiquant les objectifs, les responsabilités, les effets... les droits et devoirs des acteurs et des groupes (lesquels ? Citoyens, membres d'une organisation, représentant qui ?) mobilisés dans la concertation, en s'appuyant sur des usages et des pratiques tout en pensant à la traduction des demandes en termes de techniques de fabrication de la ville. Ce qui fut fait.

Le projet s'appuie sur de nouveaux besoins et se donne, partiellement au moins, comme réponse aux leçons critiques du modèle de participation « Quartiers 21 ». Qu'il s'appuie sur la présence et la disponibilité de ressources, auxquelles, peut-être, sans doute, de nombreux promoteurs ou architectes d'ici ou d'ailleurs, et non des moindres, ont essayé de rendre la municipalité sensible, sans qu'il y ait rien à redire d'ailleurs.

D'une certaine manière, la construction du projet Métamorphose est une réponse à ces besoins et ces ressources à travers la création et relocalisation des grands équipements, - ceux du domaine sportif - la création d'un écoquartier original, d'une nouvel axe de transit, l'utilisation de la participation comme composante de la durabilité, en un mot l'expression d'une croissance intelligente, orientée comme il se doit aujourd'hui sur le transit public et favorisant largement les retrouvailles de la ville avec une métrique piétonne. Densité, mobilité, proximité, mixité... La ville de Lausanne est sur la bonne voie, celle de la croissance intelligente liant densité, mixité et mobilité (Levy, 2005).

Ce n'est pas le lieu d'ouvrir un débat ici sur le détail de ce qui va se passer au pôle Sud ou au pôle Nord du projet (le second appauvri au bénéfice du premier déjà saturé en bord de lac ?), parmi les très nombreux lieux d'intervention d'une volonté urbanistique soudain exceptionnellement active après un si long sommeil. Non plus que faire la part de ce qui est parfaitement négociable, de ce qui semble ne pas ou ne plus l'être, comme la démolition d'un stade dépassé, passablement pourri mais qui reste pour beaucoup un monument doté de valeur patrimoniale, que la simple idée de sa disparition a réveillé dans l'âme de certains habitants du Nord. Les habitants balancent entre la volonté et « géographique » et identitaire des résidents du Nord de préserver un certain niveau d'activité au Nord par rapport au Sud, et le choix municipal d'un emplacement régional stratégique, par l'accès aux transports publics, métro et autoroute susceptible de faire parking provisoire, le confort, la possibilité d'y créer une piscine olympique réclamée par le Conseil communal, la disponibilité de terrain communal, le fait que ces équipements soient attendus par les clubs et la population, des installations à taille humaine qui allient statut de capitale olympique et pratique sportive populaire.

À en juger par ce que ses promoteurs du projet en ont dit au public lausannois, à ce qu'ils ont dit au soussigné en lui faisant l'honneur de l'associer au processus et au groupe de pilotage, à ce qu'il peut en connaître par les divers documents qu'il a eu sous les yeux et auxquels il a modestement contribué (la définition du processus et de la charte de participation), reconnaissons que ce projet énonce en effet : une *vision*, d'abord, comme l'indiquent les mots choisis, les mots clés du projet, « Métamorphose », « Participation », « Invention » « Mobilisation », « Création collective », « Co-construction », mais aussi une *méthode* d'urbanisme pratique, un nouveau mode de faire la ville. Un ensemble réellement partagé par les protagonistes, au niveau des municipaux évidemment, mais aussi de ceux qui en assumeront la conduite pratique. Et, évidemment, le soussigné qui trouve en fin de carrière, enfin, l'occasion d'être autre chose qu'un inspecteur des travaux finis, en participant, tout en amont, à la définition de la composante « participation » du projet.

Comment ? En proposant la création d'un espace réellement public, une action publique réellement territorialisée, fondée sur la participation et l'utilisation en matière d'aménagement d'un processus concerté et négocié... à travers la mobilisation des habitants chargés par la Charte de définir le cahier des charges des concours d'urbanisme dans un premier temps, des concours architecturaux pour les plans partiels d'affectation dans un second temps. La tâche sera rude et l'équipe en charge du processus de participation aura fort à faire et devra manifester des qualités d'écoute, de créativité et de traduction exceptionnelles. En d'autres termes, et en principe du moins, la politique à la disposition de tous, via une médiation professionnelle douce et dis-

crète. Nommé « *participologue* » dans cette affaire, le soussigné n'a évidemment pas à me porter garant de la volonté municipale. Il est évident que tous les intervenants engagés dans la préparation du projet et chargés de le suivre, à leurs différents niveaux de responsabilité sont passionnés par l'aventure, ses promesses d'invention, de créativité, de partage et de démocratie, et bien décidés à la conduire à terme en honorant les engagements qu'ils auront pris sur ce plan.

À l'idée de vision, il convient sans doute d'ajouter celle d'une *prise de conscience* (celle de nouveaux besoins, la présence de disponibilités et de ressources). En termes plus géographiques et urbanistiques, l'idée force de faire ville sur la ville, de densifier, de limiter les pendulaires, de penser la ville en termes de durabilité. Développer la ville en l'orientant sur le trafic collectif et en favorisant une métrique piétonne (et donc de créer le M3). Prendre en compte les city-users (qui utilisent la ville sans y travailler et sans y vivre) (des millions parfois que personne n'a étudié). Accessoirement de régler le lancinant problème du stade et de la prison qui lui sert de voisine peu sympathique. Le tout reposant sur un certain nombre de valeurs : la réinvention de la cité par elle-même, la durabilité, la convivialité, le partage. *Le juste*, peut-être, une sorte de post-urbanisation qui représenterait en effet la forme territoriale de la Modernité 3, appelant à la réflexion et l'action de tous sur l'habitation durable et équitable des lieux : une réussite souhaitable et possible si nos pratiques étaient suffisamment justes - la notion de juste devant se comprendre au sens de justice (sociale) comme au sens de justesse (scientifique, technique, écologique) (Ferrier, 1998).

On sait bien par ailleurs les principaux risques du processus participatif : la frustration, l'alibi, l'abandon, la perte de temps et/ou l'enlèvement. N'importe, reconnaissons que les enjeux sont tels qu'il vaut la peine de s'y lancer, à condition de ne pas le rater. Jusqu'à présent, c'est bien l'intention des édiles lausannois et de l'immense majorité d'un Conseil communal très attentif, concerné et sans doute passionné.

Note

Ce texte a été présenté lors d'une conférence publique dans le cadre de la Chaire Sporck 2007-2008.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCHET B. 2007. Débat ville étalée - ville compacte : La réponse des projets lausannois, in Y. Jaggi & J.-B. Racine (éds.), *Echelles et Enjeux de la ville. Revue Économique et Sociale*, Lausanne, pp. 95-107.
- BRUNET R. 1989. Les villes « européennes », Datar-Reclus, *La Documentation française*, 79 p.
- CALTHORPE P. 1993. *The Next American Metropolis : Ecology, Community, and the American Dream*, New York : Princeton Architectural Press.
- CALLON M. 1997. Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié, in M. Bonnet (dir.), *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Vol. I : Les acteurs du projet architectural et urbain, Paris : Plan Construction et Architecture, pp. 169-174.
- DA CUNHA A. 2005. Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme, in A. Da Cunha, P. Knoepfel, J-Ph. Leresche & S. Narath (éds.) *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, Gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 13-37.
- DE LUCA D. 2008. *Le Projet Métamorphose à Lausanne, Un débat géographique*, Mémoire de licence en lettres, Institut de Géographie Faculté des Géosciences et de l'Environnement, Lausanne : Université de Lausanne, 236 p.
- EMELIANOFF C. 1999. *La ville durable, un modèle émergent (Porto, Strasbourg, Gdansk)*, Thèse de 3^e cycle, Strasbourg : Université de Strasbourg.
- FERRIER J.-P. 1998. Pour une lecture post-urbaine de la France méditerranéenne, in *Petites et Grandes villes du Bassin méditerranéen. Études autour de l'œuvre d'Etienne Dalmasso*, Rome : École française de Rome, Palais Farnèse, pp. 547-562.
- GEORGE P. 1964. Problèmes, doctrine et méthode, in P. George, R. Guglielmo, B. Kayer & Y. Lacoste, *La géographie active*, Paris : PUF, pp. 1-41.
- INGALLINA P. 2001. *Le projet urbain*, Paris : PUF, Collection « Que sais-je ? », n° 3585.
- JATON V. & LINOSSIER R. 2004. Les récitants du projet urbain : territoire et temporalités, M. Zepf (dir.), *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Rennes : PUR.
- JATON V. 2004. La démarche *Werkstadt Basel* à Bâle (Suisse), in V. Jaton, S. Russeil, A. Simon, J.-Y. Toussaint, S. Vareilles, M. Zepf & M. Zimmermann, *Concerter, mobiliser, gouverner. Le projet urbain pour aménager la ville et ménager la cité*, rapport de recherche pour le ministère de la Recherche – ministère de l'Éducation Nationale, ronéo, Lyon : Institut National des Sciences Appliquées.
- MILLWARD H. 2006. Metropolitan Form and the Environment, ch. 21, T. Buntig & P. Fillion, *Canadian Cities in Transition, Local Through Global Perspectives*, 3^e éd., Toronto : Oxford University Press, pp. 363-377.
- PINSON D. 1997. Projet de ville et projets de vie, in A. Hayot & A. Sauvage (dir.), *Le projet urbain. Enjeux, expérimentations et professions*, Actes du Colloque « Les sciences humaines et sociales face au projet urbain », Marseille.
- POSCHET L., WUST S. & BASSAND M. 2007. *La métropole lémanique : rapport final* Archi Infoscience, Lausanne : EPFL.
- RACINE J.-B. 1999. Entre logiques de concentration et logiques d'éclatement : la ville ordinaire en transition, in N. Commerçon & P. George (éds.), *Villes de transition*, Paris : Anthropos, pp. 203-217.

- RACINE J.-B. 2006. Shaping the future together. Participatory research and methods for a socially sustainable urban development. Lessons from the participation in Agenda 21 in Lausanne, in R.C. Lois Gonzalez (ed.) *Urban Changes in different scales : systems and structures* IGU Commission on Monitoring Cities of Tomorrow, Cursos e Congressos, n° 169, Santiago de Compostela : Universidade de Santiago de Compostela, pp. 223-236.
- RONCAYOLO M. 2002. Conceptions, structures matérielles, pratiques, réflexions autour du projet urbain, in *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille : Parenthèses, Collection eupalinos, série culture, histoire et société.
- SERVICE DES ÉTUDES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES 2003. *Bulletin d'information*, n° 1, novembre, Lausanne : PCL.
- SÖDERSTRÖM O. 2003-2004. *Géographie culturelle 2 : les temps de la ville* (documents de cours pour étudiants) Neuchâtel : Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel, Institut de Géographie.
- STRONG M. (secretary) 1992. General UNCED, *The Global Partnership for environment and development, A guide to Agenda 21*, Genève.
- TOUSSAINT J.-Y. & VAREILLES S. 2006. La « durabilité » à l'épreuve des pratiques d'aménagement urbain. Le cas de la concertation dans les espaces publics de l'agglomération lyonnaise, *Urbia*, 3, pp. 61-76.
- TOUSSAINT J.-Y. & ZIMMERMANN M. (dir.) 1998. *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*. Liège : Pierre Mardaga Éditeur, 201 p.
- TOUSSAINT J.-Y. & ZIMMERMANN M. (dir.) 2001. *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*. Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- VAREILLES S. 2006. Les dispositifs de concertation des espaces publics lyonnais, *Éléments pour une analyse du rôle de la concertation des publics urbains dans la fabrication de la ville*. Vol. 1, Thèse de doctorat, Lyon : Institut national des sciences appliquées.
- www.quartiers21@lausanne.ch
<http://infoscience.epfl.ch/record/11425>

Adresse de l'auteur :

Jean-Bernard RACINE
Décanat GSE - Amphipôle 211
Université de Lausanne
CH-1015 Lausanne
Jean-Bernard.Racine@unil.ch

